

Chères consœurs, Chers confrères,

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) propose 3 **expérimentations de « sorties précoces »** sur les départements des Yvelines, de Haute Savoie et d'Ille et Vilaine.

Les CPAM qui gèrent ces régions réunissent les sages-femmes libérales du secteur et leur proposent l'expérimentation suivante :

- un coordinateur administratif (création d'un poste spécifique à la CPAM) sera chargé d'organiser les sorties précoces en mettant en lien les sages-femmes et les patientes entrant dans le programme.

Un des objectifs étant de généraliser les sorties précoces et de ne pas avoir recours aux HAD.

Si le principe d'économie est recevable, nous devons nous méfier afin que cela ne se retourne pas contre nous.

Nous voulons vous faire part de la position de l'ONSSF, syndicat représentatif et siégeant aux Commissions Paritaires Nationales à la CNAMTS.

**L'ONSSF est contre une telle expérimentation pour les raisons suivantes :**

Tout d'abord, il s'agit d'une décision unilatérale de la CNAMTS alors que les négociations conventionnelles sont « théoriquement » toujours en cours.

Cette « expérimentation » est proposée à des sages-femmes alors qu'au même moment les réunions de négociation sont sans cesse reportées et annulées par la CNAMTS.

Nous ne pouvons y voir un hasard...

Elle ne pourra avoir comme conséquence que le blocage total de ces négociations.

De plus, le coût de cette expérimentation va être pris sur le budget global alloué aux dépenses des sages-femmes libérales, ce qui va entraîner un blocage de toute autre valorisation.

N'oublions pas que notre lettre-clé "SF" n'a eu aucune revalorisation depuis plus de 8 ans.

Les sommes qui auraient pu être attribuées à ces revalorisations seront absorbées par ce programme de « sorties précoces ».

Le projet de la CNAMTS est de nous cantonner à ce type d'activité afin de réaliser des économies dans le domaine de l'hospitalisation mais également de mettre les deux syndicats devant le fait accompli et ainsi de les paralyser dans leur combat pour la défense de notre profession.

Bien sûr ce projet pourrait paraître intéressant pour les sages-femmes qui font beaucoup de « post natal » ou les « nouvelles installées ».

Mais ne nous leurrions pas, (même si la preuve était faite que des économies soient réalisées) les « actes sages-femmes » ne seront pas revalorisés à hauteur des économies réalisées et les négociations pour la revalorisation d'autres actes seront alors impossibles.

Le 15 février 2010



Il est inacceptable que les Caisses d' Assurance Maladie décident du fonctionnement de notre activité et donc de nos compétences.

A noter que les deux syndicats professionnels s'accordent sur le fait qu'il ne faut pas morceler la profession en acceptant une revalorisation portant exclusivement sur les actes réalisés dans les suites de couches et bloquant le reste des négociations.

Enfin, il y a un réel danger de voir nos autres activités périliter en devenant de moins en moins « rémunératrices ». En effet, les enquêtes diligentées par la CNAMTS au sein des autres pays européens pour connaître les modalités de prise en charge de la « préparation à la naissance » par exemple, nous font craindre le pire avec un acheminement vers un non remboursement de ces séances.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples explications, discussions, rencontres.  
Ne manquez pas de nous tenir fidèlement au courant des événements.

Cordialement

Christelle Gerber-Montaigu  
Présidente Nationale